



Association Secours Sud Fribourgeois

Assemblée des délégué-e-s

Mercredi 7 mai 2025, à 19h00, à Villarimboud

Prise du PV Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

1 Constitution de l'assemblée

M. François Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants, les membres de l'association, ainsi que les représentants de la presse. Il remercie également la commune de Villaz pour l'accueil. Son représentant, M. Jacques Wicht, Syndic, adresse ses cordiales salutations aux personnes présentes et leur souhaite une bonne assemblée.

41 communes sont représentées, pour un total de 199 voix. La majorité est ainsi fixée à 133 voix. Parmi celles qui sont excusées, on peut citer Hauteville et Remaufens. Quant à celles de Châtel-sur-Montsalvens, Grangettes, Gruyères, Mézières et Vuadens, elles sont absentes sans s'être excusées au préalable.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolu à sa commune.

M. Francois Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, à savoir Mme Sabine Comisetti (Bossonnens) ainsi que MM. Marc Beaud (Haut-Intyamont) et René Gobet (Siviriez).

L'ordre du jour ainsi que la documentation ont été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée.

2 Procès-Verbal de l'Assemblée du 9 octobre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 9 octobre 2024, à Châtel-St-Denis, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

Rapport de gestion 2024

Des remerciements sont adressés à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport 2024. La discussion est ouverte à ce sujet tout en précisant que ce document n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée.

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

4 Comptes 2024

a) compte de résultat

M. Florian Dubail prend la parole pour commenter les comptes 2024. Les remarques quant aux chapitres principaux sont d'ordre général.

Ambulances

Les charges en personnel ont été moins conséquentes que le budget le prévoyait. Cela est dû au fait qu'il y a eu moins de remplacement à organiser et donc moins d'engagement de personnel à effectuer. Il y a également eu moins de journées de formation pour les cadres que ce qui était envisagé.

Le budget pour l'essence avait été pensé pour pallier des augmentations éventuelles liés à la conjoncture. Ce scénario ne s'étant pas réalisé, les dépenses pour ce poste ont été moins élevées. S'agissant de l'entretien des véhicules, le budget a lui été doublé. Cela s'explique par le fait que deux ambulances commandées n'ont toujours pas été livrées. Par conséquent, les véhicules déjà en service sont régulièrement réparés (plus un véhicule est âgé et roule, plus il coûte) ce qui a engendré des frais supplémentaires. Toujours à ce sujet, les livraisons n'ayant pas encore eu lieu, les amortissements prévus pour ces véhicules n'ont pas encore débuté. Les montants prévus pour ce faire n'ont ainsi pas été dépensés. Enfin, une petite charge d'intérêts en lien avec le prêt que nous avions réalisé afin d'assurer le ménage courant est à porter en compte. Celui-ci est désormais remboursé.

Pour finir, c'est un excédent en faveur des communes qui s'est dégagé du résultat. En lieu et place des CHF 14,41 p/habitant projeté, ce sont CHF 8.82 p/habitant qui sera facturé.

Bataillon

Les charges liées au personnel ont également été moins élevées que budgétées, ceci en raison notamment d'un poste resté inoccupé jusqu'à ce qu'il soit repourvu.

En 2024, l'ECAB encore versé CHF 1.50 p/habitant, montant dévolu à la mise en place des bataillons. Ce montant a été versé pendant 3 ans, soit encore uniquement pour l'exercice 2025.

S'agissant des immeubles, les charges sont en baisse, notamment en raison du rachat de la caserne de Rue. Les loyers que nous n'avons plus dû verser et le montant des intérêts ont été avantageux.

Il y a eu moins d'interventions en 2024, ce qui a impliqué une baisse des frais. Quant aux revenus des interventions, s'il y en a effectivement plus que ce qui était budgété, cela est dû au décalage avec lequel ceux-ci nous sont reversés. En effet, les revenus portés en compte en 2024 concernaient des interventions survenues en 2023. Cela sera le cas chaque année.

Le poste véhicule a été moins élevé en lien également avec le nombre d'intervention effectuées en 2024. Moins d'intervention équivaut à moins de sortie de véhicule et donc moins de frais d'entretien sur les véhicules.

Enfin, les nouveaux équipements ne sont pas encore commandés et l'amortissement prévu n'a dès lors pas encore eu lieu.

En ce qui concerne le Bataillon, le résultat des comptes s'avère être également un excédent en faveur des communes. Ce sont ainsi CHF 12.98 p/habitant qui sera facturé, un peu moins qu'en 2023.

b) compte des investissements

Les deux ambulances en commande (2023 et 2024) arriveront en printemps 2025. Quant au véhicule de service pour les cadres ambulanciers, il n'a pas encore été commandé. Enfin, le système Polycom a été changé

Le renouvellement des uniformes des sapeurs-pompiers n'implique que peu de dépenses pour l'heure.

Les sommes prévues pour les crédits d'étude des nouvelles casernes de Romont et Bulle n'ont pas encore été touchées. Les projets sont en stand-by actuellement.

S'agissant du rachat de la caserne de Rue, il y a lieu de relever qu'un léger surcoût a été constaté. Cependant, la subvention de l'ECAB qui nous a été versée à ce sujet a été supérieure à ce qui était prévu.

La commune de Pont-en-Ogoz se questionne quant à la lecture du fichier relatif aux achats des nouvelles ambulances. En effet, pour la seconde, il semble il y avoir un problème avec le report de ce qui doit encore être versé en 2025. M. Florian Dubail confirme qu'il y effectivement une erreur de report s'agissant de la somme encore due. Les modifications nécessaires dans le tableau de suivi des investissements seront effectuées.

c) bilan

On peut constater que les actifs de l'association sont plus conséquents qu'en 2023. Le rachat de la caserne de Rue en est la principale raison. L'emprunt pour ce faire a été effectué auprès de la Banque cantonale fribourgeoise.

D'autre part, le montant emprunté à la commune de Romanel-sur-Lausanne à hauteur d'un million a été remboursé pour assurer nos liquidités.

Les fonds propres de l'association sont constitués d'excédents cumulés de la part du service des ambulance avant la mise en œuvre de la nouvelle association. Cela représente CHF 225'043.62 que le Comité de direction propose de rembourser aux communes selon les clés de répartition appliquées à l'époque.

En ce qui concerne les excédents du Bataillon et des ambulances pour 2024, le Comité de direction propose de procéder au remboursement aux communes à raison d'un CHF 5.80 p/habitant.

d) rapport de la commission financière

Dans son rapport, la Commission financière remercie les personnes concernées pour la bonne tenue des comptes. Elle relève que l'examen des comptes atteste une situation stable ainsi qu'un budget respecté et cela pour les deux entités de l'association.

La Commission financière émet ainsi un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés (cf. annexe)

e) discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

f) approbation

OUI	:	199 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité des communes présentes.

5 Crédit d'investissement pour la Centrale ambulances

a) présentation

M. François GENOUD refait un rapide historique des premières étapes réalisées dans ce dossier. En 2022, un crédit d'étude de CHF 50'000.-- a été voté pour ce projet. Différentes démarches ont été réalisées et depuis quatre mois, un travail et un engagement considérable ont été réalisés par les membres de la commission dédiée à ce projet. Finalement, les documents et les projections de chiffres ont pu être rendus disponibles pour l'assemblée de ce soir. Ils respectent ceux avancés depuis le début du projet. Désormais, si le crédit est accepté par les délégué-e-s, la demande de permis de construire pourra être déposée.

M. Francis MIRANTE fait une rapide présentation des futurs locaux sur la base des plans qui ont été adressés aux délégué-e-s en vue de l'assemblée. Les infrastructures se veulent confortables sans être extravagantes. Elles répondront aux besoins et ont été pensées pour les trente prochaines années, au moins.

M. Florian DUBAIL ajoute que l'on est plus dans une phase d'avant-projet. On se trouve effectivement entre le projet et sa réalisation. L'entreprise Antiglio nous a transmis une offre ferme. On se base sur un amortissement de 3% comme cela est la norme. Des communes ont demandé s'il serait possible d'amortir moins mais sur une plus longue période. M. Florian DUBAIL indique que cela serait difficile. Il rappelle également que les taux d'emprunt proposés aux communes ne sont pas très avantageux ce qui s'applique par analogie aux associations de communes. Les charges annuelles d'exploitation ont été estimées à CHF 534'000.--.

b) rapport de la commission financière

Le rapport de la Commission financière soutient la demande de crédit tel qu'elle est présentée ce jour (cf. annexe).

c) discussion

La commune de Romont, M. Armand JAQUIER assure que la commune souhaite qu'une centrale pour les ambulances digne de ce nom soit réalisée. Néanmoins, l'examen des différents documents transmis aux délégué-e-s a suscité certaines interrogations au sein des autorités communales. Celles-ci sont notamment liées aux calculs ayant amenés à la fixation du prix qui est dit à + / - 25%. Le contrat d'entreprise générale a par ailleurs été plafonné à CHF 9,9 mio. Néanmoins, les actions devront être listées pour être sûrs que le montant avancé sera respecté. Si cette étape n'est pas réalisée avant signature, la commune craint des conflits et des litiges potentiels par la suite. Peut-on assurer aux communes que cela sera fait ainsi ? D'autre part, dans les contrats, la question des éventuels surcoûts doit être déterminée. Qu'en sera-t-il si les coûts seraient inférieurs aux projections ? Enfin, quel rôle et poids aura l'association dans ce pilotage du chantier ?

Des abus liés à des sous-traitances éventuelles interrogent la commune de Romont également. En résumé, cette situation questionne énormément la commune, laquelle s'abstiendra pour sa part ce soir tout en rappelant le soutien à la réalisation d'une nouvelle centrale d'ambulances.

M. Florian DUBAIL indique que ce jour, l'assemblée doit autoriser un financement du projet et pas la signature des contrats en soi. Les demandes soumises aux assemblées en règle générale pour ce type de projet ne sont jamais aussi détaillées que le mentionne la commune de Romont. Cela se discute par la suite. M. Florian DUBAIL confirme également que l'association sera majoritaire dans ce projet au vu des millièmes de copropriété. D'autre part, l'entreprise Antiglio a été transparente jusqu'à maintenant. Elle n'a par ailleurs pas d'intérêt à ce que cela se passe mal. Si de bonnes surprises surviennent, financières notamment, cela sera pris en compte. Mais une chose est sûre, le prix ne pourra pas être supérieur à ce qui nous a été annoncés, notre partenaire l'a garanti.

M. Patrice JORDAN n'a rien à ajouter à ce qui a été dit si ce n'est de signaler que les chiffres avancés ont été repris, des objets ont été abandonnés, des modifications demandées et le prix a ainsi pu être diminué. L'entreprise Antiglio a donné des garanties. Ils ont été transparents.

M. Florian DUBAIL signale d'autre part que le prix des équipements spécifiques liés à notre pratique n'ont pas été pris en considération. Ils seront évidemment à notre entière charge. Ceux-ci ne peuvent pas être évalués actuellement car les prix du jour ne seront pas ceux dans deux ans, au moment du déménagement. A titre d'idée, le chiffre d'environ CHF 350'000.– a été articulé. Une demande de crédit sera soumise aux délégué-e-s en temps voulu.

M. Francis MIRANTE tient à dire que ce projet est fait pour assurer les défis de demain. A son sens, la nouvelle centrale est bien pensée et ne sera pas un objet de luxe.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

d) approbation

OUI	:	187 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	12 voix

6	Modification du budget d'investissement 2025
----------	---

a) Présentation

A la demande de la Commission financière lors de la précédente assemblée, le Comité de direction présente ainsi le budget d'investissement 2025, modifié.

b) Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission est favorable (cf. annexe).

c) Discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

d) Approbation

OUI	:	199 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

7	Règlement sur le personnel
----------	-----------------------------------

a) présentation

M. François GENOUD rappelle que le règlement élaboré pour le personnel de l'association s'est basé sur la Loi cantonale sur le personnel ainsi que le Règlement cantonal sur le personnel. Plusieurs lectures ont été faites tant par le Comité de direction, la commission de gestion, etc. Il a d'autre part été soumis aux autorités cantonales en vue d'un examen préalable, lequel a conclu à des modifications mineures qui ont été prises en considération.

b) Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission est favorable (cf. annexe).

c) Discussion

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée.

d) Approbation

OUI	:	199 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

8	Information sur la révision des statuts de l'association
----------	---

M. François GENOUD fait l'historique aux délégué-e-s qui a amené à cette réflexion. À la suite du sondage effectué auprès des communes l'an dernier, le Comité de direction a donné mandat à la commission de gestion de faire l'analyse complète des statuts. L'idée serait d'en faire la modification durant cette législature. La tendance qui se dessine s'inscrit dans deux domaines. D'une part, une restriction des critères d'exonération du paiement de la taxe et, d'autre part, une composition du Comité de direction revue à la baisse, soit un passage de 13 à 10 membres, avec un système de suppléance.

A la suite de ce processus, le projet de modification sera transmis aux autorités cantonales pour un examen préalable. Une version consolidée sera ensuite soumise à l'assemblée des délégué-e-s. Le Comité de direction souhaitait d'ores et déjà en informer les délégué-e-s par souci de transparence.

Enfin, il y a lieu de préciser qu'un examen du montant de la taxe à percevoir pourrait aussi se faire mais bien évidemment en lien avec l'étude des budgets.

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée. Le Comité de direction prend note que ce projet, à ce stade, n'appelle pas de commentaire ou questions.

9	Divers
----------	---------------

Demande du district de la Gruyère – PV / OJ transmission

M. François GENOUD informe l'assemblée que la Préfecture du district de la Gruyère a sollicité la transmission de ordres du jour et des procès-verbaux des associations de communes dans lesquelles les communes gruériennes siègent. Le Comité de direction n'y voyant pas d'objection, il a adhéré à cette demande tout en élargissant l'envoi de ces documents à l'ensemble des communes membres de notre association. Des réserves seront bien évidemment faites s'agissant de situation RH, par exemple.

La parole n'est plus sollicitée.

Agenda

M. François Genoud transmet la date de la prochaine assemblée :

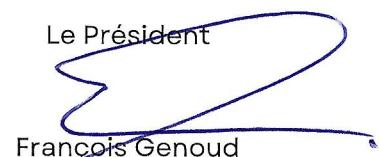
- mercredi 8 octobre 2025 – Caserne de Bulle

M. François GENOUD conclut en remerciant toutes les personnes qui contribuent à l'essor de l'association, en commençant par les communes.

La parole n'étant plus sollicitée, M. François GENOUD remercie les participants pour la bonne tenue des débats ainsi que la commission financière pour le travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h14.

Le Président

François Genoud
Préfet

Le secrétaire

Florian Dubail
Administrateur

Commission financière de l'Association des Secours Sud Fribourgeois
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 7 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'Association, et Mme Vuichard, comptable, le 15 avril 2025 pour une lecture détaillée des comptes 2024. Les explications et précisions demandées ont été fournies. La commission remercie et félicite le personnel et le comité de l'association pour la bonne tenue et la maîtrise des comptes.

Compte de résultat 2024

Le compte de résultat de l'association est composé du compte 4220 Ambulances et du compte 15 Défense incendie et secours.

4220 Ambulances

Chiffres clefs

5.80 millions de charges dont :

- 4220.3010.01 Salaires personnel administratif + exploitation 3'523'244.72 (61%)

6.40 millions de revenus dont :

- 4220.01 Interventions primaires 4'537'272.67 (71%)
- 4612.00 Subventions des communes 1'534'195.04 (24%)

qui ensemble représentent 95% des revenus.

Les ratios sont identiques à ceux des comptes 2023 alors que dans le même temps les charges ont augmenté de 2% et les produits de 3%.

Le compte 4220 présente un résultat positif de CHF 595'632.69

A relever qu'une proposition de restitution aux communes du solde des contributions versées avant le regroupement des ambulances au sein de l'ASSF sera élaborée par le comité.

15 Défense incendie et secours

Chiffres clefs

6.05 millions de charges dont :

- 1500.3010.01 Salaires personnel administratif + exploitation 1'152'218.90 (19%)
- 1501.3160.00 Loyers des bâtiments PA 1'014'330.00 (17%)
- 1503.3010.01 Soldes d'exercices et cours régionaux 1'243'064.30 (21%)

qui ensemble représentent 56% des charges.

7.16 millions de revenus dont :

- 1502.4260.02 Revenus d'interventions (missions subsidiaires) 275'113.69 (4%)
- 1505.4612.00 Taxes d'exemption 4'382'179.15 (61%)
- 1505.4632.00 Contributions des communes membres 1'688'774.98 (24%)

qui ensemble représentent 89% des revenus.

Les ratios sont proches de ceux des comptes 2023 alors que dans le même temps les charges sont restées stables et les produits ont augmenté de 4%.

Le compte 15 présente un résultat positif de CHF 1'104'861.64.

Le comité propose de restituer aux communes une partie de ce montant, en lien avec la participation directe des communes.

1502 Intervention

426 Les remboursements de l'ECAB sont décalés dans le temps et la diminution du nombre d'intervention ne se retrouve pas dans l'encaissement des remboursements. Un rattrapage se produira les années prochaines.

A noter une augmentation du forfait facturé lors d'intervention secondaires, qui est passé de CHF 500.- à CHF 1'000.-.

1503 Formation des miliciens

310 La diminution du nombre d'interventions se traduit par une diminution des charges en découlant.

313 Forte diminution des frais d'alarme.

330 Pas encore d'amortissement des uniformes. L'habillement des officiers a été commandé en 2025, celui des sapeurs est en cours de tests. Les amortissements viendront plus tard.

1505 Contributions et fonds spécial

450 Le prélèvement sur le fonds spécial enveloppes ECAB est limité car les dépenses ont été contenues.

Bilan

- 100 Les liquidés sont en augmentation à CHF 2'427'444.04
- 101 Deux ambulances ont été commandées et sont à livrer.
- 104 Augmentation liée à la subvention ECAB pour la caserne de Rue.
- 140 Le PA est composé essentiellement de la caserne de Rue et des véhicules
- 201 Engagements financiers à court terme

Un prêt a été souscrit envers la commune de Romanel-sur-Lausanne. Cela ne porte pas à commentaire

Suivi des investissements

Les informations ont été transmises pour le suivi des investissements.

Chiffres clefs

Dépenses 2024 = CHF 4'413'692,28

Subventions 2024 = CHF 600'000,00

Situation

Tous les développements de casernes sont gelés dans l'attente de l'élaboration du concept "Casernes 2030 plus".

Livraison prochaine des ambulances avec un et deux ans de retard. Les ambulances sont fortement sollicitées et l'âge de la flotte augmente.

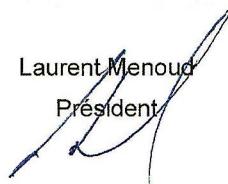
Conclusion

En conformité avec l'art. 72, lettre h) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le rapport de l'organe de révision sur les comptes de résultats 2024 tel qu'ils vous ont été présentés ce jour.

Chatel-St-Denis, le 7 mai 2025

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Laurent Menoud
Président



Eric Barras
Secrétaire



Commission financière de l'Association des Secours Sud Fribourgeois
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 7 mai 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'Association, et Mme Vuichard, comptable, le 14 avril 2025.

La documentation relative à la demande de crédit 25-02 a été transmise tardivement, ce qui n'a pas permis à la commission d'examiner ce point lors de la réunion. Cette situation est regrettable et devra être évitée à l'avenir, en particulier pour des dossiers de cette importance.

Investissement 25-02

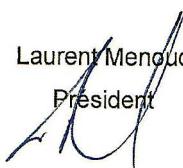
Demande de crédit de CHF 9'900'000.- pour l'acquisition d'une nouvelle centrale ambulances à Vaulruz

En conformité avec l'art. 72, lettre h) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le crédit d'engagement pour l'acquisition d'une nouvelle centrale ambulances à Vaulruz tel qu'il vous a été présenté ce jour.

Chatel-St-Denis, le 7 mai 2025

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Laurent Menoud
Président



Eric Barras
Secrétaire



Commission financière de l'Association des Secours Sud Fribourgeois
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 7 mai 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'Association, et Mme Vuichard, comptable, le ¹⁴ avril 2025.

La documentation relative à la demande de modification du budget d'investissement 2025 a été transmise tardivement, ce qui n'a pas permis à la commission d'examiner ce point lors de la réunion. Cette situation est regrettable et devra être évitée à l'avenir, en particulier pour des dossiers de cette importance.

Modification du budget d'investissement 2025

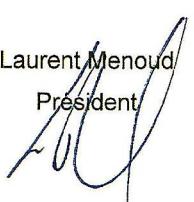
En conformité avec l'art. 72, lettre h) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver la modification du budget d'investissement 2025 tel qu'elle vous a été présenté ce jour.

Chatel-St-Denis, le 7 mai 2025

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Laurent Menoud

Président



Eric Barras

Secrétaire



Commission financière de l'Association des Secours Sud Fribourgeois
Législature 2021-2026

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s des SSF du 7 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'Association, et Mme Vuichard, comptable, le 15 avril 2025. Les explications et précisions demandées ont été fournies.

14

Règlement du personnel

La commission financière relève que les montants proposés dans le règlement paraissent raisonnables.

Conclusion

En conformité avec l'art. 72, lettre h) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le règlement du personnel tel qu'il vous a été présenté ce jour.

Chatel-St-Denis, le 7 mai 2025

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Laurent Menoud
Président


Eric Barras
Secrétaire
